

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 février 2014 à 20h00 Convocation du 06.02.2014

*Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-
RAVAINE*

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

**Conseillers en
fonction :**

17

**Conseillers
Présents :**

12

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; François VALENTIN – Odile ANNEN LACOMBE-Victorien NICOLAS - Chantal BRICOUT –Maurice BOYE- Colette ROTTIER –André MORDENTI –Pierre NOIROT- Séverine COURTOIS SENE - Isabelle JASKULA - Vincent BEMER

Absents excusés : Arnaud DEVILLEZ - Sophie DIAMANTINI - Joël XOLIN

Absents non excusés : Bernard MULLER - Angélique JOLY

Procurations : de M. DEVILLEZ à Mme GANSOINAT-RAVAINE ; de Mme DIAMANTINI à Mme BRICOUT ; de M. XOLIN à Mme COURTOIS-SENE

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Isabelle JASKULA est nommée secrétaire de séance

Point n°1 : Communauté de Communes du Sud Messin – Réduction de compétence – Compétence « PLUi »

Rapporteur : Mme La Maire

- VU le code général des collectivités locales et notamment son article L5211-17
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L123-1
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-018 en date du 16-05-2013 portant fusion des Communautés de Communes de l'Accueil de l'Aéroport régional de Lorraine, de Rémyilly et environs et du Vernois,
- VU la délibération de la Communauté de Communes du Sud Messin en date du 4 février 2014,

Lors de sa séance du 4 février 2014, le Conseil Communautaire a approuvé l'engagement urgent d'une procédure de réduction des compétences de la Communauté de Communes du Sud Messin portant sur le retour de la compétence « PLUi » à ses Communes membres.

Les Conseils Municipaux des Communes membres doivent, dès à présent, se prononcer par délibération sur cette procédure de réduction de compétence.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'approuver la réduction de compétence de la Communauté de Communes du Sud Messin portant sur le retour de la compétence PLUi aux Communes membres.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 13 février 2014
Mme La Maire**